



AR Prefecture

005-200034502-20260611-2026_058BIS-BF
Reçu le 22/06/2026

Extrait du registre des
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 11 juin 2026 à 20 heures

L'an deux mille vingt-six le onze juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du cinq du mois de juin deux mille vingt-six sous la Présidence de Monsieur Rémy GONSOLIN (3^{ème} adjoint, délégué aux finances).

Etaient présents : 17

M. ADAM Ludovic, Mme ALLEC Marie-Louise, Mme BABIS Julie, Mme CHAIX Elsa, Mme CHEVALLIER Graziella, M. EYRAUD-JOLY Paul, M. GAILLAND Frederic, Mme GIBERNÉ Isabelle, M. GONSOLIN Rémy, Mme GUEYDAN Mélissa, Mme HIDALGO Céline, M. HIRTZ Robin, Mme JARRY-LANOISELIER Sylvie, M. MOTTE Alain, M. NICOLAS Pascal, M. SMITH Tristan.

Etaient absents : 0

Etaient absents et représentés : 2

M. BROCHIER Maxime ayant donné pouvoir à M. GONSOLIN Rémy, M. FERRARO Fabien ayant donné pouvoir à M. SMITH Tristan.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Céline HIDALGO

Administration : Nicolas PASCAL

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du comptable public.

Sous la présidence de Monsieur Rémy GONSOLIN (3^{ème} adjoint), le Conseil municipal examine le compte administratif du budget CCAS de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Les équilibres s'établissent comme suit :



AR Prefecture

005-200034502-20260611-2026_058BIS-BF
Reçu le 22/06/2026

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 833,97	G	6 070,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	275,93 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 529,54 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 833,97	= G+H+I+J	7 875,47
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 833,97	= G+I+K	6 345,93
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	1 529,54
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 833,97	= G+H+I+J+K+L	7 875,47

Hors de la présence de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Approuver le compte administratif du budget CCAS 2025,

ARTICLE 2. Autoriser Madame la Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	17	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 22 JUIN 2026

Affiché ou publié le : 18 JUIN 2026

Ainsi fait et délibéré le 11 juin 2026

Pour copie conforme

La Maire

Po.
19 Adjour

Marie-Anne BOURGEOIS